



DE MAYOTTE

**AVIS RELATIF A L'OUVERTURE DE DEUX CONCOURS EXTERNES  
SUR EPREUVES EN VUE DE L'ETABLISSEMENT DE DEUX LISTES  
D'APTITUDE AU GRADE DE CAPORAL**

**DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS**

**AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

Par arrêtés de Madame la Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Mayotte, en date du 26 décembre 2017, deux concours externes d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels, sur épreuves, sont ouverts au titre de l'année 2018.

**Concours au titre du 1° dit « CONCOURS EXTERNE SUR DIPLOME » ouvert pour 12 postes**

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret du 13 février 2007 modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Les conditions de diplômes ne sont pas opposables aux mères ou pères de famille élevant ou ayant élevé effectivement trois enfants ainsi qu'aux sportifs de haut niveau.

**Concours au titre du 2° dit « CONCOURS EXTERNE SPV » ouvert pour 12 postes**

Ce concours est ouvert aux candidats ayant la qualité de sapeur-pompier volontaire, justifiant de trois ans au moins d'activité en cette qualité ou en qualité de jeune sapeur-pompier, de volontaire du service civique assurant des missions de sécurité civile, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, du bataillon des marins-pompiers de Marseille ou des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile et ayant suivi avec succès la formation initiale de Sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou une formation jugée équivalente par la commission mentionnée à l'article 7 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 modifié.

**Peuvent faire acte de candidature**, les personnes de nationalité française ou ressortissant d'un Etat de la Communauté européenne ou d'un Etat faisant partie de l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France, âgées d'au moins 16 ans et jouissant de leurs droits civiques.

**Les épreuves auront lieu selon les dates ci-après :**

- Les épreuves de pré admissibilité se dérouleront le 24 mai 2018
- Les épreuves d'admissibilité se dérouleront du 10 au 14 septembre 2018
- Les épreuves d'admission se dérouleront du 19 au 23 novembre 2018

Les dossiers de candidatures peuvent être retirés à **partir du 1<sup>er</sup> février 2018** au :

**Service Départemental d'Incendie et de Secours de Mayotte,  
Groupement Administration et Ressources Humaines  
2<sup>ème</sup> étage du bâtiment Coralium RN 1 – Kawéni BP 711  
97 600 Mamoudzou  
Tél : 0269 63 94 32**

Les dossiers de candidature régulièrement constitués doivent être adressés par voie postale avant le 23 mars 2018 à minuit, cachet de la poste faisant foi, ou déposés au Groupement Administration et Ressources Humaines avant le vendredi 23 mars 2018 à 15 heures à l'adresse indiquée ci-dessus.


  
**La Présidente du Conseil d'Administration du SDIS**  
  
**Moinécha SOUMAILA**

